

Commune de VAILLY-SUR-SAUDRE

ARRETE MUNICIPAL
DE CIRCULATION ALTERNEE
ET D'INTERDICTION DE STATIONNER
A PARTIR DU 10-12-2020
RD 923 RUE DU PONT

Le Maire de Vailly-sur-Sauldre (Cher),

- **VU** le Code de la Route et notamment les articles R44, R53/2 et R225,
- **VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L221.3 à 221.3.6,
- **VU** la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992,
- **VU** la demande présentée par l'entreprise CIRCET – 22 Rue du Colombier 37700 St Pierre des Corps
- **VU** la nécessité de procéder à l'ouverture d'une chambre télécom et que ces travaux vont entraîner un empiètement sur la chaussée,
- **VU** qu'il y a lieu d'établir une circulation alternée et une interdiction de stationner des deux côtés de la RD 923 – Rue du Pont, durant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A partir du 10 décembre 2020, une circulation alternée par feux tricolores et une interdiction de stationner des 2 côtés de la voie sur la RD 923 – Rue du Pont seront mises en place.

ARTICLE 2 :

La signalisation par feux tricolores nécessaire à la circulation alternée sera gérée par CIRCET, conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 :

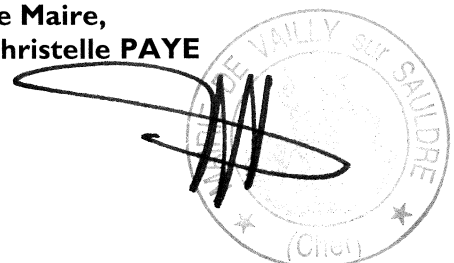
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 :

- La Gendarmerie de Vailly-sur-Sauldre,
 - L'entreprise CIRCET,
 - Madame le Maire de Vailly-sur-Sauldre,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vailly-sur-Sauldre le 3 décembre 2020

Le Maire,
Christelle PAYE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **LETANG** Prénom : **Mélanie**
Dénomination : **CIRCET ERI5280** Représenté par :
Adresse Numéro : **22** Extension : Nom de la voie : **rue du Colombier**
Code postal **3 7 7 0 0** Localité : **Saint Pierre des corps** Pays : **France**
Téléphone **0 2 4 6 9 3 0 0 7 5** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **melanie.letang@circet.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D923 - R DU PONT**
Code postal **1 8 2 6 0** Localité : **VAILLY SUR SAULDRE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **OUVERTURE DE CHAMBRE TELECOM**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **1 0 1 2 2 0 2 0** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **1 0 1 2 2 0 2 0**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **Saint Pierre des corps**

Le : **2 7 1 1 2 0 2 0**

Nom : **LETANG** Prénom : **Mélanie** Qualité :